



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 57682

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes posés par « l'effet de seuil » pour les pensions modestes et le versement de la CSG et du CRDS. En effet, du fait d'une faible augmentation de leur pension, de modestes retraités, précédemment non imposables, donc non assujettis à la CSG et au CRDS, se trouvent l'année suivante dans une tranche supérieure d'imposition, soumis à l'impôt sur le revenu, et doivent donc s'acquitter de la CSG et du CRDS. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour ne pas pénaliser injustement ces modestes retraités.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57682

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 898